

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

CCALS - Communauté de
Communes Anjou Loir et
Sarthe (49)
103 rue Charles Darwin
49125 Tiercé

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20006895500018

Code postal / Ville : 49125 Tiercé

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2025-02

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Achats / Commande publique - Mail : marchespublics@ccals.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : cf. règlement de la consultation

Capacité économique et financière : cf. règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles : cf. règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mardi 22 avril 2025 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : MOE REHABILITATION - EXTENSION DU SIEGE DE LA CCALS

Classification CPV : 71223000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : MOE REHABILITATION - EXTENSION DU SIEGE DE LA CCALS

Lieu principal d'exécution : Tiercé

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis

10 mars 2025